

## UAAD87 - Examen d'admission à l'école d'ingénieur

### Présentation

### Programme

### Contenu

L'examen d'admission a pour objectif de :

- vérifier que les candidat·e·s réunissent l'ensemble des conditions leur permettant de suivre le cursus d'ingénieur,
- accompagner chacun·e dans son choix de parcours,
- indiquer les ressources dont il·elle·s pourront disposer tant auprès des personnels AIO de l'établissement que des enseignants.

Les conditions d'admission sont :

- avoir obtenu un diplôme scientifique ou technique de premier cycle
- avoir validé les UE du 1<sup>er</sup> semestre

Après étude du dossier de candidature, la·le candidat·e est convoqué·e par un jury d'admissibilité, à Paris ou en région. Le jury national d'admission prononce l'admission des candidat·e·s sur la base des PV individuels transmis par les jurys d'admissibilité.

Nota : L'inscription à cette UA est réalisée par la [scolarité de l'EICnam](#). Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'admission.

Mis à jour le 28-03-2018



**Code : UAAD87**

Unité d'activité de type  
admission à l'eicnam

0 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN01 - Bâtiment et énergie / 1